

CONTRAT DE TRAVAIL : QUELLES OBLIGATIONS POUR LE SALARIE ?



Public : Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



Durée : 1 jours (07h)



Pré Requis : Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



Objectifs de la formation :

- Comprendre quelles sont les obligations liées au contrat de travail
- Identifier et maîtriser le fonctionnement des obligations indépendantes de toute clause contractuelle

Méthodes et Moyens pédagogiques

- Une formation sur mesure
- Partage des connaissances et des expériences
- Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- Apprentissage interactif et ludique
- Evaluation des formations par les stagiaire
- Attestation de fin de formation



CONTRAT DE TRAVAIL : QUELLES OBLIGATIONS POUR LE SALARIE ?



Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



Lieu : Salle de formation dans le bureau organisateur



Accessibilité: NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



Délais d'accès : Les formations sont programmées tout au long de l'année



Tarif : 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



Contact: Nicolas VINCENT

Mail. vincent@nmcg.fr – Tél.01 70 61 61 61

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS LIEES AU CONTRAT ?

- ↘ L'exécution personnelle et consciencieuse de la prestation de travail
- ↘ Le respect du contrat de travail, de la convention collective, des usages et du règlement intérieur
- ↘ L'application des consignes de sécurité

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS INDEPENDANTES DE TOUTE CLAUSE CONTRACTUELLE ?

- ↘ Obligation générale de loyauté
- ↘ Le respect des durées maximale du travail et minimale du repos
- ↘ La discrétion et le secret professionnel
- ↘ L'adaptation à l'évolution des emplois
- ↘ Le devoir de correction et l'obligation de réserve
- ↘ Le respect du pouvoir de direction de l'employeur
- ↘ L'obligation de sécurité du salarié